

## NOUVEAU LOOK POUR L'ALLÉE DU PRESSOIR

En novembre dernier les 47 cyprès de l'Allée du Pressoir ont été abattus. Rendus dangereux par leur âge et la tempête Klaus de janvier 2009, leur **abattage s'avérait obligatoire**. Madame Marie BERTRAND, Ingénieur Paysagiste, a été choisie par la Municipalité pour présenter un projet d'aménagement respectant le caractère chaleureux et convivial de ce lieu. Le travail fourni par cette dernière a permis de **créer une allée à connotation méditerranéenne avec des plantes et des essences faciles d'entretien et apportant une touche colorée à chaque saison de l'année**. Ainsi des rosiers, des *imperata cylindrica*, des *teucrium azureum* et autres sont venus rejoindre cet espace vert. Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux. D'un coût de 2500 €, ces aménagements vont donner un nouvel aspect à cet espace fortement fréquenté en période estivale notamment. Il faudra néanmoins deux saisons pour que le résultat attendu en terme d'occupation d'espace et visuel soit atteint.

## DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX FONCTIONNELS ET AUX NORMES

Les ateliers municipaux étaient jusqu'alors répartis en divers lieux du village : stade, ancien marché, etc. Le plus important d'entre eux, situé rue de l'Égalité, était devenu trop vétuste et inadapté compte tenu du volume de matériels et d'engins à entreposer. Surtout, il ne correspondait plus aux normes de sécurité et de salubrité (absence de sanitaires). La toiture avait d'ailleurs subi d'importants dégâts lors de la tempête Klaus au mois de janvier 2009. Après avoir examiné de nombreuses hypothèses dont celle, coûteuse, de la construction de nouveaux ateliers, **la municipalité s'est finalement portée acquéreuse, à l'automne 2010, d'un bâtiment en parfait état, ne nécessitant pas de travaux, situé dans la zone artisanale du Claux de l'Église**. La transaction acquise à sa juste valeur, tient compte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et des services des Domaines, et a été actée à l'unanimité par le conseil municipal en février 2010. **Ces ateliers accueillent tout le matériel nécessaire à l'entretien de la voirie, à la régie municipale de l'eau, et stockent tous les véhicules et outils nécessaires aux équipes** (camions, tractopelle, tondeuse, etc.). Les anciens ateliers restent dans le patrimoine municipal. Celui de la rue de l'Égalité fait l'objet d'une location à un particulier qui y entrepose son matériel agricole. Fonctionnels, concentrés en un lieu unique, les nouveaux ateliers municipaux offrent de meilleures conditions de travail aux agents du service technique, avec pour **objectif de rendre un meilleur service aux Redortais**.

## LES LIONS REDORTAIS : BRAVO ET MERCI !

Il n'aura fallu qu'une seule petite année pour que la nouvelle équipe de rugby locale « Rugby Club Minervois XV » s'impose dans le Languedoc. Après avoir gagné la demi-finale du Languedoc 4<sup>ème</sup> série contre l'équipe de Corneilhan, les Lions Redortais ont affronté en finale le dimanche 8 mai dernier l'équipe de Bessan, s'inclinant face à elle au score de 11 à 9. Le dernier titre glané par La Redorte XV remontait au 14 mars 1948 face à Thézan-lès-Béziers.

Une saison exemplaire, un club sportif, convivial et rigoureux, des hommes sérieux, bénévoles et motivés : voilà les raisons de ce succès.

**Les Lions Redortais ont fait rêver La Redorte durant toutes ces semaines. Bravo et un grand merci !**



Chers amis,

**La mise en place des différentes réformes gouvernementales s'accélère. La réforme des collectivités territoriales est à présent en application et les conséquences sur le fonctionnement des municipalités, et donc sur votre vie quotidienne, sont importantes. De plus, la rigueur budgétaire imposée par l'État, le gel des financements sur les budgets communaux et la mise en application de nombreuses lois votées ces dernières semaines nous ont amenés à faire des choix et prendre d'importantes décisions pour conserver la cohésion sociale de notre village et préserver au maximum notre qualité de vie. Nous venons de voter un budget 2011 courageux et solidaire.**

**Il m'a semblé nécessaire, après les dernières réunions du Conseil Municipal de vous informer des chantiers en cours, des travaux à venir, et des changements municipaux. Plus que jamais, notre volonté est de rester au plus proche de vos préoccupations, de poursuivre le développement de notre commune, d'accompagner toutes les générations dans la vie de tous les jours. Avec détermination, mais avec réalisme et courage, les décisions que nous prenons le sont avec vous et pour vous.**

**Le Maire,  
Pierre-Henri ILHES**



**DÉVELOPPEMENT,  
COURAGE  
ET SOLIDARITÉ**

**Un budget sous le signe de la rigueur et de la maîtrise des dépenses, sans augmentation des taux d'imposition**

En préparation depuis décembre 2010, le budget 2011 a été élaboré en tenant compte des aléas liés à la crise financière et économique. **Voté à l'unanimité par le conseil municipal le 27 avril 2011**, celui-ci s'élève à 2 429 524 € avec 1 172 905 € en section de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses habituelles de la vie courante : énergie, assurances, télécommunications, etc.) et 1 256 619 € en section d'investissement. Durant ces quatre mois de préparation, pour compenser l'augmentation des dépenses obligatoires, la baisse des recettes liée à la crise économique et aux nouveaux transferts de compétences, les élus se sont attelés à la maîtrise des lignes de la section de fonctionnement, avec sur certaines d'entre elles une diminution des dépenses afin de **stabiliser les taux d'imposition qui n'augmenteront pas cette année**.

Ainsi, la taxe d'habitation s'élevant à 16,29%, le foncier bâti à 30,96% et le foncier non bâti à 97,67% restent inchangés.

## Une priorité au développement économique, à la qualité de vie et à la solidarité

Parce que « **une commune qui n'investit pas est une commune qui régresse** », la priorité est donnée à la poursuite des divers chantiers de développement économique et de qualité de vie :

- **Halte nautique Port La Fabrique 3<sup>ème</sup> tranche** (maison du Port) : 467 000 €
- **Aménagement et rénovation du Jardin Public** pour 165 000 €
- **Réfection totale de la voirie du lotissement Pélissié et Chemin de l'Hospital** : 54 000 €
- **Finalisation du projet d'aménagement de la Place Louis Liabot**
- **Modernisation de l'éclairage public** sur l'avenue Jean Jaurès et le secteur Claux de l'Église pour un montant de 18 000 €
- **Poursuite de la révision du Plan d'Occupation des Sols** engagée l'année dernière : 14 000 €
- **Élaboration définitive du Plan Communal de Sauvegarde** et présentation aux Redortais au printemps 2012.
- **Dotations du milieu scolaire** confortées de 2 500 € pour l'acquisition de matériel, qui s'ajoutent aux 6 000 € de dépenses de fournitures.
- **Reconduction de l'enveloppe allouée aux associations** (23 000 €) et **maintien du festival des « Jeudis d'été »** avec sept soirées programmées du 7 juillet au 18 août prochains.

## Des contraintes juridiques et des évolutions dans l'organisation territoriale

Ce budget 2011 a été bâti dans un contexte d'organisation territoriale en pleine réflexion et évolution. Transferts de compétence, nouveau schéma d'organisation territoriale, réforme de la fiscalité : autant de nouvelles lois et règlements qui accompagnent actuellement l'ensemble des élus municipaux. La mise en place de ces réformes parfois injustes concerne la vie quotidienne des Redortais. Des changements profonds sont en cours. Des explications plus complètes seront données dans le prochain bulletin municipal au mois de juillet.

### Tarifs publics 2011

Prix de l'eau : 1,10 €  
Prix de l'assainissement : 1,10 €  
Entretien compteur : 14 €  
Taux de la taxe d'habitation : 16,29%  
Taux du Foncier bâti : 30,96%  
Taux du Foncier non bâti : 97,67%

## PLAN LOCAL D'URBANISME : L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE EST LANCÉ !

Cela faisait partie des engagements proposés au cours de la campagne des élections municipales 2008 : la **révision de notre POS** (Plan d'Occupation des Sols) et sa **transformation en PLU** (Plan Local d'Urbanisme) s'avèrent indispensables, tant il n'est plus adapté au développement de notre territoire et à son évolution. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec les élus municipaux et le cabinet d'études ATLAS qui nous accompagne dans cette démarche. Les élus municipaux ont rencontré les 20 janvier et 17 mars les représentants de la profession viticole, la chambre d'agriculture, l'ensemble des artisans et commerçants redortais ainsi que la chambre de commerce et d'industrie.

Nous sommes actuellement en train d'établir le **rapport de présentation du PLU**, véritable état des lieux de notre territoire communal. Nous sommes au stade de la définition des situations, des tendances et projections socio-économiques, de l'étude de la consommation d'espace et étalement urbain, de la mobilité et l'accessibilité de notre commune, de l'état de nos infrastructures, réseaux et équipements publics. Toutes ces données indispensables nous permettront **dans les semaines à venir de bâtir le PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) **qui deviendra la feuille de route du développement communal à l'horizon 2030.**

Mais ce travail ne fait que commencer ! Il va durer encore près de deux ans; **deux ans durant lesquels vous y serez et continuerez à y être associés.**

## SUPPRESSION DU SERVICE MUNICIPAL DE POMPES FUNÈRES

Le 31 janvier dernier, **le véhicule municipal faisant état de corbillard n'a plus reçu l'habilitation pour assurer le service municipal de pompes funèbres.**

Les élus municipaux se sont penchés sur ce sujet à trois reprises depuis le mois de décembre 2010. Chacun a pu apporter sa vision du dossier.

Malgré 14 décès sur la commune depuis un an, la municipalité n'a pas effectué un seul service funèbre depuis le mois de mars 2010. Plusieurs raisons à cela : le choix des familles de se tourner vers un prestataire privé assurant un service de meilleure qualité, la contractualisation d'assurance-obèques par de nombreuses personnes, le nombre croissant de crémations.

Les élus ont étudié le coût que représenterait l'acquisition d'un nouveau véhicule et la mise en conformité de ce service. **Ce sont environ 40 000 euros qu'il aurait fallu déboursier du budget communal pour poursuivre ce service municipal.** Les élus ont aussi évoqué la mise en place d'un service intercommunal qui aurait satisfait d'autres communes du secteur. À notre grand regret, une très grande majorité de maires n'ont pas donné une suite favorable, soit parce que un service municipal était déjà en place, soit parce que leur commune avait déjà supprimé

## AMÉNAGEMENT DU JARDIN PUBLIC

Après plusieurs mois de préparation et de recherche de subventions, **les travaux d'aménagement du Jardin Public vont débuter dans la première semaine du mois de juillet.** Ils seront achevés en fin d'année lors de la plantation d'automne. **D'un montant de 165 000 euros TTC, ils sont subventionnés à hauteur de 77% par l'État, la Région et le Conseil Général.**

Ces aménagements permettront de mieux utiliser ce lieu important dans la vie locale à proximité de la salle Jean Jaurès, de la salle des Sports, de la Bibliothèque et de l'ALAE. Un récupérateur d'eaux pluviales sera installé pour arroser ces espaces verts et boisés. Un parking extérieur de 8 places sera aménagé. **Un nouveau lieu de vie du village est en préparation !**



ce service. **De plus, la législation rend obligatoire la mise en place d'une régie pour ce service et le paiement du prix de la prestation d'une sépulture.**

Face à ces constats, et au vu des difficultés liées aux choix budgétaires, **le conseil municipal du 13 avril a statué sur la suppression du service municipal des pompes funèbres.** La municipalité et le CCAS resteront néanmoins attentifs à certaines situations personnelles difficiles qui pourraient exister.

